

# REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

## DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur des matériels agricoles

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	1/40



## SOMMAIRE

### Pages

Présentation de l'évolution du titre professionnel .....	5
Contexte de l'examen du titre professionnel .....	5
Liste des activités .....	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type .....	7
Fiches activités types de l'emploi .....	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi .....	13
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	33
Glossaire technique .....	35
Glossaire du REAC .....	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	3/40



# Introduction

## Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « Mécanicien réparateur de matériel agricole et d'espaces verts, option machinisme agricole », dont le dernier arrêté date du 12/04/2022, est un titre à option configuré en 2 activités.

La proposition de révision du titre professionnel s'attache à recentrer le titre professionnel sur les engins et matériels agricoles basé sur l'analyse du travail et les réponses des enquêtes auprès des professionnels du secteur. L'option parc jardin fait l'objet d'un titre professionnel à part entière.

La présente version conserve 2 activités types découpées en 10 compétences intégrant les évolutions du métier. Un changement d'intitulé en « Mécanicien réparateur des matériels agricoles » est adopté.

## Contexte de l'examen du titre professionnel

L'analyse de l'emploi type a été effectuée à partir d'entretiens auprès de professionnels du secteur dans les entreprises suivantes :

- distributeurs réparateurs loueurs de matériel agricole ;
- entreprises de matériel agricole et motoculture ;
- CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) et ETA (entreprise de travaux agricoles).

Elle s'appuie également sur l'analyse de documentations techniques, l'analyse des offres des matériels sur le marché français, des enquêtes envoyées à 1 400 entreprises du secteur, avec 4.7% de répondants et l'analyse de 1 487 offres d'emploi sous les intitulés 'mécanicien agricole' et 'mécanicien engins agricoles', de mai à juin 2023.

Ces éléments font apparaître 2 profils différents. Un profil est orienté vers une clientèle de particuliers utilisant des matériels fonctionnant avec une motorisation majoritairement essence ou électrique. Un deuxième profil est dédié à une clientèle de professionnels, travaillant avec des matériels possédant une motorisation diesel et autres sources d'énergie (non-évaluées) et dotés d'équipements hydrauliques.

Ces deux profils sont distincts et ne sont pas complémentaires. Il est donc nécessaire de séparer ces 2 profils en titres distincts pour répondre aux demandes des entreprises qui sont à la recherche de mécaniciens pour les professionnels sur des matériels agricoles diesel et autres sources d'énergie (non-évaluées) et à équipements hydrauliques.

Les 2 activités proposées sont centrées, l'une sur la prise en charge et l'entretien courant, l'autre sur la remise en état des matériels agricoles.

## Liste des activités

**Ancien TP :** Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels Agricoles et d'Espaces Verts option : Machinisme Agricole

Activités :

- Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels
- Assurer la remise en état et le dépannage des matériels agricoles

**Nouveau TP :** Mécanicien réparateur des matériels agricoles

Activités :

- Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles
- Remettre en état les matériels agricoles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	5/40

## Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles	1	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles
		2	Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles
		3	Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées
		4	Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles
		5	Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
2	Remettre en état les matériels agricoles	6	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques
		7	Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles
		8	Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles
		9	Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744
		10	Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	6/40

## FICHE EMPLOI TYPE

### Mécanicien réparateur des matériels agricoles

#### Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le mécanicien réparateur des matériels agricoles, sous l'autorité d'un responsable, réalise la maintenance et la réparation des matériels agricoles, afin de remettre au professionnel un matériel conforme aux normes et optimisé pour la production.

À partir d'une demande du professionnel, ou d'un ordre de réparation établi par son responsable, le professionnel effectue des actions de maintenance et la réparation des matériels en atelier ou chez l'exploitant. Il intervient sur de nombreuses familles de matériel qui exigent la possession de savoirs multi-technologiques : tracteur, moissonneuse-batteuse, ensileuse..., ainsi que tous les outils tractés.

Lors des interventions, il exploite une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôle et de réglages établis par le constructeur, ainsi que des appareils de contrôle, de réparation et de l'outillage propres à chaque catégorie de matériel.

Il réalise la prise en charge et la restitution du matériel. Il effectue des réparations et adaptations de pièces par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Il s'adapte à l'environnement, et à la saisonnalité des travaux (par exemple : moisson...) qui entraîne des pics d'activité et des aménagements d'horaires. Le mécanicien adapte son organisation du travail aux interventions qui présentent un caractère d'urgence.

Il travaille la plupart du temps seul et peut être secondé pour les travaux nécessitant le déplacement de pièces lourdes comme les carters de boîte de vitesses ou les embrayages. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail, à des positions contorsionnées indispensables pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port d'EPI est imposé. Une bonne dextérité est nécessaire.

Il peut être amené à se déplacer avec un VL ou VUL afin de se rendre chez des clients pour effectuer des interventions. Le permis de conduire de catégorie B est nécessaire.

Il dépanne les matériels à partir des consignes fixées par son responsable. Sur le site d'intervention, le mécanicien identifie l'origine des défauts et répare les matériels par remplacement ou réparation d'organes ou de composants.

Il respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

#### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les réseaux de distribution, réparation location de matériel agricole ;
- les coopératives d'utilisation de matériels agricoles : CUMA ;
- les entreprises de travaux agricoles : ETA.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- mécanicien agricole ;
- mécanicien réparateur de matériel agricole.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le mécanicien titulaire du permis B peut conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés.

Dans le cas contraire, la mise en place de l'engin au poste de travail sera réalisée par le conducteur de la machine ou par une personne habilitée.

L'autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise (formation sur les risques, formation à la conduite, autorisation de la médecine du travail) pour le déplacement interne à l'entreprise des engins hors

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	7/40

production, le CACES R 489 catégorie 7 pour les matériels de levage et manutention.  
Permis B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL.  
Habilitation selon la norme en vigueur (NF C18-550) pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique.

### **Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Néant.

### **Liste des activités types et des compétences professionnelles**

1. Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles  
Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles  
Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles  
Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées  
Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles  
Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles

2. Remettre en état les matériels agricoles  
Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques  
Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles  
Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles  
Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744  
Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

### **Compétences transversales de l'emploi**

Communiquer  
Organiser ses actions  
Respecter des règles et des procédures

### **Niveau et/ou domaine d'activité**

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)  
Convention(s) : convention collective n° 3131 des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériel agricole, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM.  
Code(s) NSF :  
252r--Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers

### **Fiche(s) Rome de rattachement**

I1603 Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	8/40

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

### Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'un ordre de réparation renseigné, le professionnel prend en charge et manœuvre le matériel confié par un professionnel. Il effectue l'entretien périodique et le remplacement des éléments d'usure. Il connecte une interface de diagnostic au matériel et interroge les fonctions de diagnostic et de maintenance. Il effectue le contrôle, le réglage et l'entretien des embrayages, transmissions, freins et systèmes hydrauliques. Il répare les assemblages mécaniques défectueux qu'il détecte pendant les opérations de maintenance des matériels, et fabrique des pièces d'adaptation grâce à des procédés de soudage.

Il consulte et complète l'ordre de réparation, planifie les opérations à réaliser, prend en charge le matériel, et détecte les anomalies majeures avant l'intervention. Il vérifie la disponibilité des pièces, des consommables, des équipements et de la documentation, consulte les données techniques et les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer.

À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité, et renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées. Il prépare à la livraison le matériel et le livre, le cas échéant, au responsable ou au client. Il range, nettoie le poste de travail et trie les déchets. Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Il réalise cette activité en atelier ou chez l'exploitant, seul ou au sein d'une équipe où des moyens collectifs sont partagés. Le port d'EPI est imposé. Certains travaux peuvent être réalisés avec l'aide d'un autre mécanicien ou technicien. Pour cette activité, il exploite les modes opératoires, les outillages et les équipements mis à sa disposition.

Le mécanicien est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe, à qui il rend compte du travail réalisé et fournit les éléments de facturation et de gestion ;
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les équipements ;
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins ;
- les clients, à qui il donne les conseils d'usage, d'entretien, de réparation et de sécurité.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le mécanicien titulaire du permis B peut conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés. Dans le cas contraire, la mise en place de l'engin au poste de travail sera réalisée par le conducteur de la machine ou par une personne habilitée.

L'autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise (formation sur les risques, formation à la conduite, autorisation de la médecine du travail) pour le déplacement interne à l'entreprise des engins hors production, le CACES R 489 catégorie 7 pour les matériels de levage et manutention.

Permis B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL.

Habilitation selon la norme en vigueur (NF C18-550) pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles

Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles

Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	9/40

Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles  
Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles

### **Compétences transversales de l'activité type**

Communiquer  
Organiser ses actions  
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	10/40

## FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

### Remettre en état les matériels agricoles

#### Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'un diagnostic établi et d'un ordre de réparation, le mécanicien effectue les opérations de prise en charge du matériel. Il détecte les anomalies puis répare ou remplace les moteurs thermiques et leurs périphériques, les systèmes de transmission et de freinage, et les circuits hydrauliques des matériels agricoles.

Il prend en charge le matériel, interroge les fonctions de diagnostic du matériel, consulte les données techniques et les schémas électriques, hydrauliques, pneumatiques, ainsi que les méthodes de réparation du constructeur en lien avec l'intervention à effectuer. Il s'approvisionne en consommables, pièces détachées et outillages spécifiques. Il répare ou remplace les liaisons électriques, les sous-ensembles et les organes défectueux. Il effectue les contrôles et les réglages des systèmes sur lesquels il intervient. À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité, renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion et les anomalies constatées. Il restitue le matériel à son responsable ou au client. Il range son poste de travail, élimine ses déchets en appliquant les règles de tri conformément à la réglementation en vigueur.

Cette activité est réalisée en atelier ou chez l'exploitant, seul ou au sein d'une équipe où des moyens collectifs sont partagés. Le port d'EPI est imposé. Certains travaux peuvent être réalisés avec l'aide d'un autre mécanicien. Pour cette activité, il exploite les modes opératoires, les outillages et les équipements mis à sa disposition.

Le mécanicien est en relation avec :

- le chef d'atelier ou le chef d'équipe à qui il rend compte du travail réalisé et fournit les éléments de facturation et de gestion ;
- les collègues de travail avec lesquels il collabore à la réalisation de l'activité et partage l'espace de travail et les équipements ;
- le service des pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins ;
- les clients, à qui il donne les conseils d'usage, d'entretien, de réparation et de sécurité.

#### Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le mécanicien titulaire du permis B peut conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés. Dans le cas contraire, la mise en place de l'engin au poste de travail sera réalisée par le conducteur de la machine ou par une personne habilitée.

L'autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise (formation sur les risques, formation à la conduite, autorisation de la médecine du travail) pour le déplacement interne à l'entreprise des engins hors production, le CACES R 489 catégorie 7 pour les matériels de levage et manutention.

Permis B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL.

Habilitation selon la norme NF C18-550 pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique.

#### Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques

Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles

Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles

Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	11/40

## Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	12/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

### Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, réaliser les opérations de prise en charge, de manœuvre sécurisée et de nettoyage du matériel agricole.

Déplacer le matériel dans un endroit sécurisé et propre, signaler sur l'ordre de réparation les anomalies constatées. Réaliser les essais des matériels agricoles afin de restituer au client un matériel fonctionnel et conforme à son usage tout en lui communiquant les recommandations de sécurité et d'usage.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur dans le cadre de la prise en charge des matériels.

Cette compétence s'exerce en conformité avec la réglementation et les autorisations délivrées par les personnes responsables au niveau de l'entreprise ou du site pour lequel le mécanicien est autorisé à manœuvrer les matériels.

Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.).

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Le matériel, sa documentation (en version papier ou numérique) et les opérations à réaliser sont identifiés.

Le matériel est déplacé en sécurité dans un endroit approprié.

Le nettoyage du matériel est effectué.

Les anomalies sont constatées (en version papier ou numérique) sur l'ordre de réparation.

Les essais des matériels agricoles sont réalisés.

La restitution est les recommandations de sécurité et d'usage aux clients sont effectuées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaissance des procédures de mise en route et l'arrêt des matériels agricoles.

Connaissance de l'identification d'un matériel agricole.

Connaissance des éléments et organes constituant un matériel.

Connaissance du nettoyage des matériels agricoles.

Connaissance des motorisations des matériels agricoles.

Connaissance des transmissions des matériels agricoles.

Connaissance des systèmes de signalisation et de visibilité.

Connaissance des accessoires.

Connaissance de l'outil numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	13/40

Connaissance du serrage contrôlé.  
 Connaissance des règles de conduite en sécurité.  
 Connaissance de la lecture des plaques de charge.  
 Connaissance de la lecture des informations fournies par le carnet d'entretien.  
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.  
 Connaissances de l'identification de la symbolisation des tableaux de bord des machines.  
 Connaissances du rôle de chaque manette du poste de conduite.  
 Connaissances du code de la route et de la signalisation.  
 Connaissances des procédures de manœuvre des engins.  
 Connaissances sur l'interprétation des plaques de charges.  
 Connaissances sur la procédure de chargement/déchargement d'un matériel d'un porte-engins.  
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

Identifier, protéger, nettoyer et déplacer un matériel.  
 Contrôler visuellement la liaison au sol, la signalisation, la visibilité et l'éclairage.  
 Contrôler le fonctionnement des commandes du poste de pilotage.  
 Contrôler l'état et la pression des pneumatiques.  
 Contrôler le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.  
 Monter un accessoire.  
 Appliquer le serrage contrôlé.  
 Exploiter les informations fournies par le carnet d'entretien.  
 Effectuer la mise en route d'un matériel.  
 Renseigner un ordre de réparation.  
 Commander des pièces détachées.  
 Circuler avec maîtrise sur différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR.  
 Ajuster son comportement en fonction des conditions de circulation, en manipulant les véhicules de manière sécurisée et en respectant les limitations de vitesse.  
 Effectuer le chargement/déchargement sur porte-engins.  
 Expliquer une résolution de panne, l'entretien et l'utilisation sur un matériel agricole.

Formuler des demandes d'approvisionnement.  
 Rendre compte oralement à un client des travaux à réaliser sur son matériel.  
 Formuler des conseils de sécurité et d'usage à un client.

Préparer un matériel en vue de sa livraison.  
 Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.  
 Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	14/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

### Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, réaliser les opérations d'entretien programmé. Contrôler et régler les matériels agricoles. S'approvisionner en pièces et consommables. Consulter les fonctions d'autodiagnostic et les compteurs de maintenance à l'aide des outils numériques dédiés. Réaliser les essais des matériels agricoles. Remplacer les éléments d'usure et signaler sur l'ordre de réparation les anomalies constatées afin de maintenir le niveau de performance initial des matériels après une période d'utilisation déterminée.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur dans le cadre de prestations d'entretien programmé.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages.

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les pièces d'usure du matériel sont remplacées.

Les contrôles et les réglages sont réalisés.

Les essais des matériels agricoles sont réalisés.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Établir la liaison entre l'outil de diagnostic et le matériel agricole.

Interroger les fonctions d'autodiagnostic et les indicateurs de maintenance du matériel agricole.

Réinitialiser les compteurs de maintenance.

Contrôler visuellement les canalisations souples et rigides.

Contrôler visuellement les roues et pneus.

Vérifier le serrage des vis, des écrous.

Nettoyer ou remplacer les filtres.

Vidanger, remplir et mettre à niveau le circuit de lubrification du moteur.

Vidanger, remplir et mettre à niveau l'huile d'un système hydraulique.

Vidanger, remplir, mettre à niveau le circuit de lubrification des transmissions et des réducteurs.

Vidanger, remplir, purger et mettre à niveau le circuit de refroidissement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	15/40

Graisser les pivots, les axes et les rotules.  
Contrôler et remplacer les lampes du système d'éclairage et de signalisation.  
Contrôler et régler la tension d'une courroie d'accessoires.  
Contrôler, nettoyer un système de refroidissement par air.  
Remplacer un élément de filtration d'air d'habitacle.  
Vérifier le circuit de charge et remplacer une batterie.  
Contrôler la conformité à l'issue des travaux, signaler les anomalies constatées lors de l'intervention.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.  
Adapter son activité aux retards de disponibilité des équipements et postes de travail.  
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Commander des pièces détachées.  
Rendre compte oralement à un client des travaux à réaliser sur son matériel.  
Rendre compte oralement à son responsable.

Connaissance des caractéristiques et spécificités des matériels et équipements.  
Connaissance des caractéristiques des produits utilisés.  
Connaissance de la lubrification.  
Connaissance des caractéristiques techniques des systèmes de filtration et alimentation en air.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de refroidissement des moteurs.  
Connaissance des systèmes d'alimentation en carburant.  
Connaissance de la filtration.  
Connaissance des caractéristiques techniques des fluides hydrauliques et des consignes de propreté.  
Connaissance des systèmes d'embrayage.  
Connaissance de la norme en vigueur NF C18-550.  
Connaissance de la batterie et du circuit de charge.  
Connaissance du serrage contrôlé.  
Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.  
Connaissance de l'utilisation des manuels d'atelier et de la recherche des informations nécessaires.  
Connaissance de l'outil numérique.  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	16/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

### Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation ou d'un défaut constaté sur un assemblage mécanique vissé ou riveté, en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, organiser et réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la réparation (opérations de mesure, extraction de pièces (vis, axe, etc.), de restauration, usinage, pose).

Réaliser l'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements ou d'accessoires.

Vérifier l'intégrité des pièces réparées ou réaliser les essais de fonctionnalités des éléments assemblés.

Compléter l'ordre de réparation, afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme aux (dans le respect des) prescriptions du constructeur.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur dans le cadre de réparations ponctuelles sur le matériel.

Le mécanicien met en œuvre, selon les cas de figure, différents moyens techniques qui vont de l'utilisation de l'outillage manuel classique à l'outillage portatif pour réparer, fabriquer ou assembler des éléments mécaniques.

Quand il travaille en équipe, il porte une attention particulière aux risques de brûlures dus à la production de l'arc électrique et aux risques de brûlure par les pièces chaudes.

Le poste de travail est composé d'une grande diversité de matériels ; il est constitué d'outillages portatifs de découpe et de meulage sous tension électrique, il utilise des outillages de métrologie, ainsi que des matériels de soudure aux technologies variées (poste oxyacétylénique, poste à souder à l'arc SAEE, MAG...) pour confectionner une pièce mécano-soudée.?

Il est exposé à différents types de risques, aussi le mécanicien s'équipe des équipements de protection individuelle adaptés par exemple : gants, protections auditives, chaussures de sécurité, cagoule avec écran et tablier de soudage, lunettes de protection, des équipements de protection collectifs adaptés par exemple : dispositif d'aspiration des fumées, panneaux mobiles de protection.

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien travaille généralement seul et de manière autonome. Certaines manipulations de pièces ou d'objets lourds nécessitent l'aide ponctuelle d'un collègue ou l'utilisation d'appareils de levage ne nécessitant pas d'habilitation particulière.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur, il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation sont organisées et réalisées.

L'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements nécessaire est réalisée.

La méthode de réparation utilisée préserve l'intégrité et les qualités mécaniques des pièces.

Les essais des éléments assemblés sont réalisés.

L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	17/40

Débiter des tôles à partir de procédés thermiques, oxycoupage.  
Mettre en œuvre les techniques de découpe.  
Mettre en œuvre les techniques de mise en forme des tôles (exemples : pliage).  
Mettre en œuvre les techniques de perçage et de taraudage.  
Mettre en œuvre les techniques d'ajustage.  
Utiliser les outils manuels et les machines de fabrication.  
Utiliser des instruments de mesure.  
Contrôler la qualité du produit fini.  
Renseigner l'ordre de réparation (en version papier ou numérique) et de suivi de dépannage.  
Maintenir son environnement de travail propre et ordonné.

Assembler des éléments par vis, rivets.  
Réparer un filetage.  
Extraire une vis ou un goujon cassé.  
Adapter son activité à la réparation des assemblages mécaniques.

Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des obligations légales du réparateur.  
Connaissance de la normalisation des aciers : notion de base (trempe, revenu).  
Connaissance de la lecture des vues d'un plan en géométral ou en perspective isométrique.  
Connaissance de l'utilisation des appareils de métrologie.  
Connaissance des techniques de l'ajustage, de perçage, de sciage.  
Connaissance de la normalisation de la visserie et des pas de vis.  
Connaissance des différents types de tarauds, de filières et de leurs méthodes d'utilisation.  
Connaissance de l'utilisation de l'outillage portatif d'atelier (perceuse, meuleuse, visseuse ...).  
Connaissance de l'utilisation d'un poste oxyacétylénique.  
Connaissance de l'utilisation d'un poste à soudeuse du type SAEE, MAG.  
Connaissance des différents procédés de découpage des aciers.  
Connaissance des risques liés à l'utilisation d'outils de coupe ou d'abrasion.  
Connaissance de l'outil numérique.  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	18/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

### Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, effectuer le contrôle des pièces d'usure des systèmes de freinage. Remplacer les garnitures, plaquettes et disques. Contrôler les pressions du circuit pneumatique. Réaliser les essais des systèmes de freinage. Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme aux prescriptions du constructeur.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi par son hiérarchique. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Il utilise un compressiomètre, une pompe à vide. Il utilise les outils de métrologie, un multimètre.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le professionnel porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Le contrôle des pièces d'usure et de freinage est effectué.

Les plaquettes et disques de freins sont remplacés.

Les pressions du circuit pneumatique sont contrôlées.

Les essais des systèmes de freinage sont réalisés.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et remplacer les plaquettes de freins à disque sec.

Contrôler et remplacer les plaquettes de freins à disque immergé.

Contrôler les systèmes de freinage à commande hydraulique.

Contrôler les systèmes de freinage à commande pneumatique.

Vidanger et mettre à niveau un pont.

Contrôler et remplacer des freins à tambour.

Contrôler le serrage des différentes pièces du système de freinage.

Contrôler l'ensemble du circuit de freinage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	19/40

Contrôler les tuyauteries souples et rigides de commande de frein.  
Remplacer une cartouche de dessiccateur.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.  
Adapter ses activités quotidiennes aux nouvelles demandes, aux retards et erreurs d'approvisionnement.  
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.  
Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des obligations légales du réparateur.  
Connaissance de la réglementation liée aux pièces de rechange du freinage.  
Connaissance du freinage à disque sec.  
Connaissance du freinage à disque immergé.  
Connaissance du freinage à tambour.  
Connaissance du freinage pneumatique.  
Connaissance du freinage hydraulique.  
Connaissance des symboles et des schémas pneumatiques.  
Connaissance des symboles et des schémas hydrauliques.  
Connaissance de la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des matériels agricoles.  
Connaissance de la normalisation des liquides de frein.  
Connaissance des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur en matière de tri et d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures.  
Connaissance de l'outil numérique.  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	20/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

### Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, procéder aux contrôles et réglages des éléments hydrauliques : (émetteurs, distributeurs, récepteurs).

Utiliser la documentation technique, les catalogues de pièces détachées, s'approvisionner en pièces et consommables.

Réaliser les mesures de pression et débit des circuits hydrauliques et effectuer les réglages adéquats des composants qui équipent les matériels agricoles. Réaliser les essais des équipements hydrauliques. Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme aux prescriptions du constructeur.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur dans le cadre de réparations ponctuelles d'éléments défectueux des différents systèmes hydrauliques. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages.

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Le contrôle des fonctions hydrauliques est effectué.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les mesures de pression et débit des circuits hydrauliques sont réalisées.

Les réglages des composants qui équipent le matériel agricole sont effectués.

Les essais des équipements hydrauliques sont réalisés.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remplacer le fluide hydraulique, échanger les filtres.

Échanger les flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits.

Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit.

Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique suivant les préconisations du constructeur.

Contrôler et régler les limiteurs de pression.

Contrôler et régler le relevage hydraulique d'un matériel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	21/40

Contrôler le fonctionnement de l'équipement hydraulique.  
Contrôler les composants d'un circuit hydraulique.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.

Adapter ses activités quotidiennes aux nouvelles demandes, aux retards et erreurs d'approvisionnement.  
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.

Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des obligations du réparateur.

Connaissance des commandes de pilotage du poste de conduite.

Connaissance des règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Connaissance des précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et pression élevées.

Connaissance des caractéristiques techniques des fluides hydrauliques.

Connaissance des caractéristiques techniques et spécificités des circuits hydrauliques des matériels agricoles.

Connaissance des caractéristiques techniques des organes hydrauliques.

Connaissance des symboles et des schémas hydrauliques.

Connaissance de l'outil numérique.

Connaissance des consignes de propreté et des conséquences de la pollution des circuits hydrauliques.

Connaissance des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur en matière de tri des déchets et de récupération pour recyclage des hydrocarbures.

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	22/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

### Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, contrôler et remettre en conformité, par remplacement d'éléments ou de sous-ensembles ou d'organes, les moteurs, les systèmes d'alimentation et de gestion moteur, les systèmes de contrôle des émissions, les systèmes de charge, de démarrage et de refroidissement des matériels agricoles.

S'approvisionner en pièces et consommables. Remplacer les pièces défectueuses des équipements périphériques, réaliser les essais des différents organes.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme aux prescriptions du constructeur.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son responsable, le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi par son hiérarchique. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Il utilise un compressiomètre, une pompe à vide. Il utilise les outils de métrologie, un multimètre.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le professionnel porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les différents éléments du moteur et des périphériques sont contrôlés.

Les éléments remplacés sont fonctionnels.

Les systèmes de charge et de démarrage sont vérifiés et remplacés si besoin.

Les courroies sont remplacées et réglées.

Les essais des différents organes sont réalisés correctement.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réparer un circuit de refroidissement.

Réparer un circuit de lubrification.

Réparer un circuit d'alimentation en air.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	23/40

Réparer un circuit de carburant.  
 Remplacer un turbo.  
 Contrôler et remplacer une culasse ou son joint.  
 Contrôler la compression et l'étanchéité d'un moteur à 4 temps.  
 Contrôler et remplacer la distribution.  
 Contrôler et remplacer l'attelage mobile.  
 Remplacer un moteur thermique par échange standard.  
 Contrôler l'état de fonctionnement d'un moteur thermique.  
 Remplacer un capteur, un actionneur, un calculateur.  
 Réparer un faisceau électrique et une terminaison électrique.  
 Remplacer un démarreur, un alternateur.  
 Contrôler le circuit de charge et de démarrage.  
 Connecter/déconnecter une batterie de démarrage.  
 Faire les niveaux d'une batterie de démarrage.  
 Établir la connexion avec un outil de diagnostic constructeur.

Organiser ses activités en fonction des matériels confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.  
 Adapter son activité aux disponibilités des équipements et postes de travail.  
 Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.  
 Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des obligations légales du réparateur.  
 Connaissance des grandeurs électriques.  
 Connaissance de la lecture d'un schéma électrique.  
 Connaissance des précautions liées aux interventions sur circuits électriques.  
 Connaissance des méthodes d'utilisation des outils de mesure électrique.  
 Connaissance de l'utilisation des outils de diagnostic préconisés par les constructeurs pour réaliser les contrôles.  
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des moteurs diesel et autres sources d'énergie (non-évaluées) .  
 Connaissance des techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs thermiques.  
 Connaissance des caractéristiques de la distribution, de la culasse et de l'attelage mobile des moteurs thermiques.  
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des courroies d'entraînement des organes auxiliaires.  
 Connaissance des caractéristiques des éléments du circuit de lubrification des moteurs.  
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des circuits de refroidissement.  
 Connaissance des caractéristiques des équipements électriques des circuits de démarrage et de charge.  
 Connaissance du serrage contrôlé.  
 Connaissance de la réglementation des émissions gazeuses polluantes.  
 Connaissance de l'outil numérique.  
 Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets.  
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	24/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

### Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, remettre en état les organes de freinage et de transmission de la chaîne cinématique des matériels agricoles.

S'approvisionner en pièces et consommables. Effectuer les contrôles, la réparation, les réglages des sous-ensembles (embrayages, boîtes de vitesses, transmission hydrostatique, arbre de transmission, réduction finale...).

Réaliser les essais des organes de transmission et freinage. Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme à la réglementation et à l'usage attendu.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi par son hiérarchique. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Il utilise un compressiomètre, une pompe à vide. Il utilise les outils de métrologie, un multimètre.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le professionnel porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les organes des embrayages et des transmissions sont correctement remplacés.

Le système de freinage est fonctionnel.

Les essais des organes de transmission et freinage sont réalisés correctement.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Contrôler et régler un embrayage.

Contrôler et entretenir un arbre de transmission.

Contrôler et remplacer les rotules, les paliers.

Contrôler et remplacer les pivots et les fusées.

Remplacer un embrayage, un convertisseur de couple.

Remplacer une boîte de vitesses.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	25/40

Réparer une boîte de vitesses mécanique.  
Réparer une boîte de vitesses "powershift".  
Réparer un inverseur et un système "vario".  
Remettre en état et dépanner une transmission hydrostatique.  
Remettre en état les ponts avant et arrière, les réductions finales.  
Remettre en état une transmission par cardan.  
Remplacer les organes d'un système de freinage à commande hydraulique, pneumatique, électrique, mécanique.  
Remettre en état les prises de force.  
Trier les éléments usagés.  
Contrôler et réparer les circuits d'asservissement du tracteur.

Organiser ses activités en fonction des engins confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail.  
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.  
Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des obligations légales du réparateur.  
Connaissance de la lecture des schémas hydrauliques.  
Connaissance de la lecture des schémas pneumatiques.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des embrayages.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes de vitesses mécaniques.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des boîtes power shift.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités d'une transmission hydrostatique.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des ponts.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités d'un réducteur final.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités d'une transmission de puissance.  
Connaissance des caractéristiques, la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des ponts.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de freinage des tracteurs.  
Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des systèmes de freinage des remorques.  
Connaissance de l'outil numérique.  
Connaissance des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur en matière de tri et d'élimination contrôlée des déchets et de récupération pour recyclage des hydrocarbures.  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	26/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

### Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, remettre en état les circuits et organes hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles.

S'approvisionner en pièces et consommables. Effectuer les contrôles, le remplacement, la réparation, les réglages des équipements hydrauliques et pneumatiques.

Réaliser les essais des équipements hydrauliques et pneumatiques.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme à la réglementation et à l'usage attendu.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi par son hiérarchique. Il limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Il utilise un compressiomètre, une pompe à vide. Il utilise les outils de métrologie, un multimètre.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le professionnel porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les organes hydrauliques et pneumatiques sont vérifiés puis remis en état.

Les essais des équipements hydrauliques et pneumatiques sont réalisés correctement.

L'approvisionnement en pièces et en consommables est effectué.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remplacer une pompe et un moteur hydraulique,

Réparer les composants hydrauliques : distributeur, vérin, etc.,

Echanger des flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits,

Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit hydraulique et pneumatique,

Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique et pneumatique suivant les préconisations du constructeur,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	27/40

Contrôler et remplacer (pas deux verbes d'action) les composants d'un circuit hydraulique (vérin, distributeur, limiteur...),  
Contrôler et remplacer les organes des circuits pneumatiques,  
Contrôler et régler les limiteurs de pression.

Organiser ses activités en fonction des engins confiés, des temps impartis, des disponibilités des pièces des équipements et des postes de travail  
Adapter son activité pour répondre à une demande urgente.

Formuler des demandes d'approvisionnement.  
Rendre compte oralement et par écrit à son responsable en renseignant l'ordre de réparation.

Connaissance des outils de mesure et de contrôle,  
Connaissance des obligations légales du réparateur,  
Connaissance de la lecture des schémas hydrauliques,  
Connaissance de la lecture des schémas pneumatiques,  
Connaissance des règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique,  
Connaissance des précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées,  
Connaissance des caractéristiques techniques des fluides hydrauliques et des consignes de propreté,  
Connaissance des caractéristiques techniques des organes hydrauliques,  
Connaissance des caractéristiques techniques des organes pneumatiques,  
Connaissance des techniques d'identification du matériel,  
Connaissance de l'outil numérique,  
Connaissance des procédures de calage de mise en sécurité des équipements,  
Connaissance des consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur en matière de tri et d'élimination contrôlée des déchets et de récupération pour recyclage des hydrocarbures,  
Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	28/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

### Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, identifier et exploiter la documentation technique, remplacer, ou déposer pour l'accès, un élément de la boucle froide, récupérer et charger le fluide d'une installation de climatisation de matériel agricole, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement ou réparation des éléments défectueux ou usés. Contrôler l'étanchéité d'un système de climatisation de matériel agricole.

Réaliser le test d'efficacité de la climatisation et confiner le fluide frigorigène.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme à la réglementation et à l'usage attendu.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur sur site de production dans le cadre de réparations ponctuelles ou d'entretien. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il prend en compte les spécificités relatives aux différents fluides frigorigènes équipant les matériels : R134a, R1234yf et R744.

Il respecte la réglementation en vigueur pour choisir les moyens matériels et mettre en œuvre les méthodes de détection de fuite. Il établit une fiche d'intervention pour chaque manipulation du fluide frigorigène qu'il signe puis remet à son hiérarchique.

Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécifiques aux déposes, reposes et réglages.

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

L'élément de la boucle froide est déposé ou remplacé.

Les fluides frigorigènes sont manipulés conformément aux méthodes d'intervention prescrites.

Les pièces défectueuses sont remplacées.

La détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisé.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	29/40

Identifier les différents fluides frigorigènes présents dans les matériels.  
 Charger en fluide et en huile une station de climatisation.  
 Contrôler le fonctionnement d'une climatisation par relevé de pression et de température et de son efficacité.  
 Vidanger un circuit de climatisation.  
 Remplacer le filtre du fluide frigorigène.  
 Tirer au vide un circuit de climatisation.  
 Effectuer le complément en huile du circuit de climatisation.  
 Recharger en fluide un circuit de climatisation.  
 Contrôler l'étanchéité d'un circuit de climatisation.  
 Rechercher et localiser une fuite sur la boucle froide, dans le respect de la norme ATEX concernant le Fluide r1234yf.  
 Établir une fiche d'intervention climatisation.  
 Nettoyer les conduites d'air du système de climatisation.

Ordonnancer les opérations pour effectuer un contrôle de fonctionnement, une manipulation de fluide frigorigène, le remplacement d'un composant ou un contrôle d'étanchéité du circuit.  
 Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

Communiquer avec le service des pièces de rechange pour s'approvisionner en consommables et pièces détachées.  
 Rendre compte de l'intervention à son hiérarchique, par écrit en renseignant la fiche de travaux, ou à l'oral.  
 Formuler des conseils liés à l'utilisation d'un système de climatisation automobile au client.  
 Informer le client des pénalités encourues en cas d'infraction à la réglementation sur les fluides frigorigènes.

Connaissance des gaz à effet de serre, de l'effet de serre, des impacts sur le changement climatique,  
 Connaissance de la réglementation liée aux différents fluides frigorigènes,  
 Connaissance des précautions d'intervention sur les circuits de fluide frigorigène,  
 Connaissance des caractéristiques techniques et des spécificités des fluides frigorigènes R134a, R1234YF, R744 CO2 et des huiles frigorigènes,  
 Connaissance des éléments constituant une boucle froide de climatisation,  
 Connaissance du principe de fonctionnement d'un système de climatisation,  
 Connaissance des moyens et des méthodes de manipulation des fluides frigorigènes,  
 Connaissance des moyens et méthodes de recherche de fuite dans le respect des normes ATEX,  
 Connaissance des moyens et des méthodes de contrôle d'étanchéité des circuits de fluide frigorigène,  
 Connaissance de l'outil numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	30/40

## FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

### Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation et d'un diagnostic établi en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité et de tri des déchets, effectuer les entretiens spécifiques, les contrôles, la réparation des systèmes, des équipements spécifiques du machinisme agricole.

Intervenir dans les différents domaines : mécanique, électrique, électronique, robotique, hydraulique. Réaliser les essais, valider la pertinence des réglages réalisés en fonction de l'environnement d'utilisation des équipements spécifiques du machinisme agricole.

Renseigner l'ordre de réparation avec les opérations réalisées et les pièces et les consommables utilisés afin de restituer un matériel fonctionnel et conforme à la réglementation et à l'usage attendu.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel est placé sous l'autorité d'un responsable hiérarchique auprès duquel il rend compte. Il intervient en atelier ou en extérieur sur site de production dans le cadre de réparations ponctuelles, il répare et règle les différents systèmes hydrauliques. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il porte des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures, gants, lunettes, etc.)

Il utilise l'outillage standard du mécanicien (clés plates, tournevis, clé six pans, etc.) et de certains outils spécialisés pour les déposes, reposes et réglages. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Les contraintes physiques sont liées à la nature du matériel sur lequel le mécanicien intervient, mais également du type d'intervention. D'une position stable lors de travaux réalisés sur établi, il lui faut parfois travailler en hauteur ou « près du sol », à genoux ou accroupi.

Le mécanicien porte occasionnellement des charges ; pour les pièces les plus lourdes, il utilise des moyens de levage qui ne font pas l'objet d'une autorisation spécifique. Il utilise également des outils à main libre vibrants.

Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Il peut être soumis aux intempéries lors du dépannage en extérieur. Il dispose d'une certaine autonomie dans l'organisation de son travail.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme en vigueur UTE-C18550.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

#### Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Assurer l'attelage (liaison Tracteur-outils) correct des outils trainés, semi-portés, portés

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de préparation des sols

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels céréaliers

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de traitement

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de fenaison

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels culturaux

Remettre en état les organes et dépanner les systèmes des matériels de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	31/40

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages sur les systèmes hydrauliques d'un matériel agricole.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages sur les systèmes mécaniques d'un matériel agricole.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages sur les systèmes électriques, électroniques d'un matériel agricole.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels de préparation des sols

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels céréaliers

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels de traitement

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels de fenaison

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels culturaux

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages des matériels de manutention.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Connaissances sur les obligations du constructeur.

Connaissances sur les caractéristiques techniques d'identification du machinisme agricole.

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels de préparation des sols (charrue, charrue à disques, sous soleuse...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels céréaliers (moissonneuse-batteuse, ensileuse...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels de traitement (d'engrais, pulvérisateur, épandeur de fumier.)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels de fenaison (ramasseuse-presse, faucheuse, faneuse...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels culturaux (semoir, broyeur ...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des matériels de manutention (remorque, remorque auto chargeuse...)

Connaissances sur les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté.

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits hydrauliques des matériels agricoles.

Connaissances sur les caractéristiques techniques des organes hydrauliques.

Connaissances sur les précautions à prendre lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées.

Connaissance de l'outil numérique,

Connaissance des règles de communication interpersonnelle et des notions de base concernant la communication avec les personnes en situation de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	32/40

## FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

### Communiquer

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des documents d'atelier complétés et des observations réalisées, rendre compte de ses interventions à son hiérarchique ou au client.

Le mécanicien de matériel agricole reçoit et transmet des consignes, prend en compte des documents d'atelier, communique à l'oral avec le client ou son hiérarchique pour obtenir les informations utiles à son intervention ou rendre compte des travaux réalisés.

Il peut être amené à interagir avec des personnes en situation de handicap et doit donc connaître les règles de communication interpersonnelle et les notions de base concernant les spécificités relatives à cette situation.

#### Critères de performance

Les anomalies sont constatées (en version papier ou numérique) sur l'ordre de réparation.

La restitution et les recommandations de sécurité et d'usage aux clients sont effectuées.

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

### Organiser ses actions

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de réparation renseigné, analyser les opérations à réaliser, établir les moyens nécessaires à la réalisation des travaux, réserver les moyens collectifs et postes de travail, commander les pièces et consommables non disponibles, planifier la réalisation des opérations parmi celles en cours, alerter le responsable pour tout dépassement des délais prévus, afin d'éviter les immobilisations inutiles sur poste de travail et livrer le matériel dans les délais.

#### Critères de performance

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation est organisé et réalisé.

### Respecter des règles et des procédures

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'opérations d'entretien ou de réparation à réaliser sur un matériel, identifier pour chaque opération à réaliser les modes opératoires, les règles d'hygiène, de sécurité et les équipements de protection adaptés, porter les équipements de protection, appliquer les règles de sécurité pour la manutention, l'utilisation des équipements et des outillages, appliquer les consignes de tri et de stockage des déchets, maintenir propre son poste de travail, afin d'assurer sa protection et celles des personnes sur le poste de travail.

#### Critères de performance

Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliquées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	33/40

Les documents techniques et de travail (en version papier ou numérique) mis à disposition sont identifiés, exploités et renseignés.  
Les essais du matériel sont correctement réalisés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	34/40

## Glossaire technique

### ATEX

ATmosphère EXplosive, norme de sécurité relative à la prévention des risques d'explosion en présence de matières inflammables et combustibles. Directives 2014/34/UE ou ATEX 95 pour les équipements destinés à être utilisés en zone ATEX ou et 1999/92/CE ou ATEX 137 pour la protection des travailleurs.

### Boite powershift

La Powershift est une boîte de vitesses à double embrayage produite par le constructeur américain Ford. Elle permet un passage robotisé des vitesses intelligent et doux, qui n'engendre pas la même surconsommation qu'une boîte de vitesses automatique classique.

### E.P.I.

Équipements de protection individuelle.

### Hydraulique

Un système hydraulique (ou installation hydraulique), en hydromécanique, est un ensemble complet de composants qui utilise un fluide sous pression pour effectuer un travail mécanique.

### MIG-MAG (Métal Inert Gas/ Métal Actif Gas)

Le MIG/MAG est un procédé de soudage semi-automatisé répandu dans de nombreux secteurs industriels.

Ce procédé utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité d'un fil électrode fusible. Le bain de fusion est protégé par un gaz actif ou inerte.

### Oxycoupeur

L'oxycoupage est un procédé de découpage des métaux, par oxydation localisée mais continue, à l'aide d'un jet d'oxygène pur. Il est nécessaire, pour cela, de porter à une température d'environ 1 300 °C, dite température d'amorçage (ou d'ignition), le point de la pièce où l'on va commencer la coupe, qui peut être manuelle ou automatisée selon un gabarit de coupage.

### Périphériques du moteur

C'est l'ensemble des systèmes qui servent au fonctionnement et à la gestion du moteur dont le système de charge, système de démarrage, système de refroidissement, système d'alimentation en carburant, système de gestion du moteur, système de contrôle des émissions.

### Pneumatique

Est la branche de physique qui étudie la transmission de l'effort par un gaz comprimé (qui fonctionne à l'air comprimé)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	35/40

### **SAEE (Soudage à l'Arc Electrode Enrobée)**

Le procédé SAEE est un procédé répandu dans les applications les plus exigeantes (Pétrochimie, nucléaire...).

Il utilise la chaleur d'un arc produit par le passage d'un courant électrique entre la pièce et l'extrémité de l'électrode. La chaleur dégagée par l'arc, crée un bain de fusion. Cette chaleur fond l'électrode enrobée créant ainsi le cordon de soudure.

### **Systemes 'vario'**

Un variateur de vitesse mécanique ou transmission à variation continue est un dispositif mécanique permettant de faire varier continûment le rapport de démultiplication d'un arbre moteur à un arbre mené. Il est utilisé en remplacement d'une boîte de vitesses. Dans le monde automobile, il est connu sous son acronyme anglais : CVT (pour Continuously Variable Transmission ou Continuously Variable Torque).

### **VL**

Véhicule léger, désignant tout véhicule automobile de moins de 3,5 tonnes.

### **VUL**

VUL est un terme officiel utilisé dans l'Union européenne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, pour un véhicule de transport commercial avec un poids total autorisé en charge ne dépassant pas 3,5 tonnes. Les véhicules utilitaires légers comprennent les camionnettes et les fourgonnettes qui sont destinées au transport de marchandises ou de personnes. Le concept de véhicule utilitaire léger désigne un véhicule compact, construit de façon robuste, avec de faibles coûts d'entretien et de puissants moteurs peu consommateurs en carburant pour être utilisés dans un environnement urbain.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	36/40

# Glossaire du REAC

## Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

## Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

## Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

## Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

## Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

## Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

## Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

## Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	37/40

### **Savoir-faire organisationnel**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

### **Savoir-faire relationnel**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

### **Titre professionnel**

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MRMA	REAC	TP-00498	05	26/03/2024	26/03/2024	38/40

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien réparateur des matériels agricoles

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	1/34



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Mécanicien réparateur des matériels agricoles**

**Sigle du titre professionnel : MRMA**

**Niveau : 3** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 252r - Entretien et réparation des automobiles, cycles, motos, poids lourds, engins agricoles et de chantiers-**

**Code(s) ROME : I1603**

**Formacode : 21011**

**Date de l'arrêté : 22/03/2024**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 24/03/2024**

**Date d'effet de l'arrêté : 20/04/2024**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel MRMA

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	3/34

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744	05 h 30 min	L'épreuve se déroule en présence du jury, en simultané pour l'ensemble des candidats et en quatre phases indépendantes. <b>Phase 1, durée 01 h 00 min</b> , le candidat réalise à partir d'un ordre de réparation renseigné une partie des opérations d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive sur un matériel agricole. <b>Phase 2, durée 02 h 00 min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>organise son poste de travail et prépare son intervention ;</li> <li>remet en état conformément aux prescriptions du constructeur un organe en place ou déposé du matériel agricole ;</li> <li>complète le compte rendu d'intervention.</li> </ul> <b>Phase 3, durée 02 h 00 min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné à la suite d'un dysfonctionnement constaté, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>complète l'ordre de réparation ;</li> <li>remplace un organe ou répare un système ;</li> <li>réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur ;</li> <li>complète le compte rendu d'intervention ;</li> <li>restitue le matériel après intervention à un membre du jury qui prend le rôle d'un client.</li> </ul> <b>Phase 4, durée 00 h 30 min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>connecte une station de climatisation sur le matériel agricole et relève les valeurs Pression /T°, contrôle l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.</li> </ul> Le jury dispose pour les différentes épreuves de grilles d'évaluation du candidat en situation de travail
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles	01 h 10 min	Le questionnaire professionnel est composé d'un dossier technique à partir duquel le candidat explique les démarches, les méthodes de diagnostic à utiliser et liste les moyens, par écrit et/ou par QCM qu'il met en œuvre pour effectuer la maintenance préventive, corrective et le dépannage des systèmes et sous ensemble des matériels.  Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont présentes dans le questionnaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	4/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744	00 h 00 min	Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 00 min	

**Précisions pour le candidat VAE :**

Les candidats issus d'un parcours VAE doivent présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes famille 2 catégorie V en amont des mises en situation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	5/34

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles</b>					
Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués.</p> <p>Le matériel, sa documentation (en version papier ou numérique) et les opérations à réaliser sont identifiés.</p> <p>Le matériel est déplacé en sécurité dans un endroit approprié.</p> <p>Le nettoyage du matériel est effectué.</p> <p>Les anomalies sont constatées (en version papier ou numérique) sur l'ordre de réparation.</p> <p>Les essais des matériels agricoles sont réalisés.</p> <p>La restitution est les recommandations de sécurité et d'usage aux clients sont effectuées.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués.</p> <p>La documentation (en version papier ou numérique) est correctement identifiée et exploitée.</p> <p>Les indicateurs de maintenance sont consultés et réinitialisés.</p> <p>Les pièces d'usure du matériel sont remplacées.</p> <p>Les contrôles et les réglages sont réalisés.</p> <p>Les essais des matériels agricoles sont réalisés.</p> <p>Les défauts constatés sont signalés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	6/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. L'ensemble des tâches nécessaires à la réparation sont organisés et réalisés.</p> <p>L'adaptation mécanique nécessaire à la fixation d'équipements nécessaire est réalisée.</p> <p>La méthode de réparation utilisée préserve l'intégrité et les qualités mécaniques des pièces.</p> <p>Les essais des éléments assemblés sont réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. La documentation technique, (en version papier ou numérique) les schémas sont exploités.</p> <p>Le contrôle des pièces d'usure et de freinage est effectué.</p> <p>Les plaquettes et disques de freins sont remplacés.</p> <p>Les pressions du circuit pneumatique sont contrôlées.</p> <p>La cartouche du dessiccateur est remplacée.</p> <p>Les essais des systèmes de freinage sont réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est renseigné.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Le contrôle des fonctions hydrauliques est effectué.</p> <p>La documentation technique (en version papier ou numérique) est exploitée. L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué.</p> <p>Les mesures de pression et débit des circuits hydrauliques sont réalisés.</p> <p>Les réglages des composant qui équipent le matériel agricole sont effectués.</p> <p>Les essais des équipements hydrauliques sont réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Remettre en état les matériels agricoles</b>					
Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Les documents (en version papier ou numérique) mis à disposition sont utilisés. Les différents éléments du moteur et des périphériques sont contrôlés. Les éléments remplacés sont fonctionnels. Les systèmes de charge et de démarrage sont vérifiés et remplacés si besoin. L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué. Les courroies sont remplacées et réglées. Les essais des différents organes sont réalisés correctement. L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués. Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Les documents (en version papier ou numérique) mis à disposition sont utilisés. Les organes des embrayages, transmissions sont correctement remplacés. Le système de freinage est fonctionnel. L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué. Les essais des organes de transmission et freinage sont réalisés correctement. L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués. Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Les documents (en version papier ou numérique) mis à disposition sont utilisés.</p> <p>Les organes hydrauliques et pneumatiques sont vérifiés puis remis en état. Les essais des équipements hydrauliques et pneumatiques sont réalisés correctement.</p> <p>L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Les documents (en version papier ou numérique) mis à disposition sont utilisés.</p> <p>L'élément de la boucle froide est déposé ou remplacé.</p> <p>Les fluides frigorigènes sont manipulés conformément aux méthodes d'intervention prescrites.</p> <p>L'approvisionnement en pièces et consommables est effectué.</p> <p>Les pièces défectueuses sont remplacées.</p> <p>La détection de fuite et le test d'efficacité de la climatisation réalisés.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole	<p>Les consignes d'hygiène et de sécurité et de tri des déchets sont appliqués. Les documents (en version papier ou numérique) mis à disposition sont utilisés.</p> <p>Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.</p> <p>Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.</p> <p>Les anomalies détectables visuellement sont signalées.</p> <p>L'ordre de réparation (en version papier ou numérique) est complété et les informations correspondent aux travaux effectués.</p> <p>Les temps alloués sont respectés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Les candidats issus d'un parcours VAE doivent présenter une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes famille 2 catégorie V en amont des mises en situation.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	10/34

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles
	Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles
	Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole
	Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles
	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques
	Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles
	Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744
	Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles
Organiser ses actions	Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
	Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées
	Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles
	Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole
	Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles
	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques
	Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles
	Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744
	Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles
Respecter des règles et des procédures	Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles
	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles
	Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées
	Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles
	Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole
	Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles
	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques
	Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles
	Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744
Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	11/34

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre MRMA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 50 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 5 h 50 mn. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Durant la mise en situation :

Phase 1 et 2 : le jury peut questionner les candidats, en prenant le rôle du client ou du responsable d'atelier, sur le processus de mise en œuvre, une demande de renseignement, un conseil sur une autre intervention, un entretien par exemple.

Un jury peut évaluer simultanément plusieurs candidats.

Phase 3 et 4 : l'un des membres du jury prend le rôle d'un client, l'autre membre observe la situation.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel. Il veillera à ce que les candidats ne communiquent, ni entre eux, ni avec l'extérieur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	12/34

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Mécanicien réparateur des matériels agricoles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	13/34



## CCP

### Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles	04 h 00 min	<b>Phase 1, durée 01h 00min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat : <ul style="list-style-type: none"><li>réalise une partie des opérations d'entretien programmé et/ou de maintenance préventive ;</li><li>complète son ordre de réparation ;</li><li>effectue un compte rendu oral de son intervention.</li></ul> <b>Phase 2, durée 02 h 00 min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné à la suite d'un dysfonctionnement constaté, le candidat : <ul style="list-style-type: none"><li>renseigne l'ordre de réparation ;</li><li>contrôle un organe et réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur;</li><li>complète l'ordre de réparation ;</li><li>effectue un compte rendu oral de son intervention.</li></ul> <b>Phase 3, durée 01h00 min</b> , à partir d'un ordre de réparation renseigné et d'un plan côté, le candidat : <ul style="list-style-type: none"><li>réalise une pièce simple mécano soudée.</li></ul>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	15/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnaire professionnel	Prendre en charge, manœuvrer et restituer les matériels agricoles Réaliser la maintenance courante des matériels agricoles Remplacer les pièces d'usure des systèmes de freinage des matériels agricoles Contrôler et régler les circuits hydrauliques des matériels agricoles	01 h 00 min	Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et permet de valider des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles. Composé d'un dossier technique à partir duquel le candidat explique : le fonctionnement des éléments et des systèmes, les procédures d'entretien programmé, les points de contrôle, les méthodologies d'intervention et les procédures de réglage, par écrit et/ou par QCM qu'il met en œuvre pour assurer les opérations.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 00 min	

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	16/34

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 04 h 00 mn. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel. Il veillera à ce que les candidats ne communiquent, ni entre eux, ni avec l'extérieur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	17/34



## CCP

### Remettre en état les matériels agricoles

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles Remettre en état un circuit de climatisation de matériel agricole fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744	04 h 30 min	<p><b>Phase 1, durée 02h00 min</b>, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● remplace ou fait le réglage d'un organe mécanique, pneumatique ou hydraulique.</li></ul> <p><b>Phase 2, durée 02h00 min</b>, à partir d'un ordre de réparation renseigné à la suite d'un dysfonctionnement constaté, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● effectue le remplacement de l'organe ou la réparation d'un système ;</li><li>● réalise les opérations de réglages conformes aux prescriptions du constructeur,</li><li>● complète son ordre de réparation ;</li><li>● effectue un compte rendu oral de son intervention.</li></ul> <p><b>Phase 3, durée 00 h 30 min</b>, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● connecte une station de climatisation sur le matériel agricole et relève les valeurs Pression /T° ;</li><li>● contrôle l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité</li></ul>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	19/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			de la climatisation.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnaire professionnel	Remettre en état les moteurs diesel et ses périphériques Remettre en état les organes de transmission et freinage des matériels agricoles Remettre en état les circuits hydrauliques et pneumatiques des matériels agricoles Réaliser la maintenance des équipements spécifiques du machinisme agricole	01 h 00 min	Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et permet de valider des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles. Des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement (QSE) du travail sont évoquées sur le questionnaire.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 30 min	

### Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Remettre en état les matériels agricoles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 30 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	20/34

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le candidat titulaire (d'un diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle ou certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles) identifié comme correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés sera considéré comme titulaire de l'attestation d'aptitude.

Le jury sera présent pendant la durée des mises en situation pratique soit 4 h 30 mn. Si pendant le déroulement de la mise en situation, le jury constate des manquements aux règles d'hygiène et de sécurité ou une malfaçon pouvant constituer une mise en danger, il doit le signaler au candidat et alerter les responsables de session qui apprécieront de la poursuite ou non de l'intervention.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :  
Sans objet.

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est présent lors du passage du questionnaire professionnel. Il veillera à ce que les candidats ne communiquent, ni entre eux, ni avec l'extérieur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	21/34



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Mécanicien réparateur des matériels agricoles

#### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>1 Atelier de formation, ou d'une entreprise de maintenance de matériels agricoles, comportant : 6 emplacements agencés de façon à contenir chacun, soit un matériel agricole, soit un banc ou des organes déposés. Quelle que soit la configuration, l'emplacement est équipé de l'outillage et des matériels d'ateliers nécessaires en lien avec les épreuves.</p> <p>Les locaux sont équipés d'un réseau de distribution en électricité, air comprimé et eau d'un dispositif d'extraction des gaz d'échappement, de moyen d'extinction des incendies et d'une signalétique pour localiser ces dispositifs, ainsi que les dangers potentiels dans l'atelier. D'une trousse de premiers secours, d'un moyen téléphonique pouvant prévenir les secours.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes de travail devront être suffisamment éclairés, dégagés et espacés les uns des autres pour permettre la libre circulation de l'opérateur et des jurys, et garantir une confidentialité suffisante lors de l'évaluation du candidat.</p> <p>Une zone de sécurité autour des engins servant pour l'épreuve de synthèse, doit être respectée lors des manœuvres du matériel.</p> <p>La localisation des éléments concernant la qualité, la sécurité et la protection de l'environnement doit être portée à la connaissance des jurys et des candidats.</p>
Questionnaire professionnel	Salle équipée de tables et chaises en nombre suffisant pour le questionnaire écrit.	Les tables doivent être disposées de manière à garantir les règles de confidentialité entre les candidats.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	23/34

## Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une station de nettoyage des pièces.	6	Eclairage individuel : baladeuse ou lampe.
	1	<b>Postes de travail : entretien programmé et maintenance préventive.</b> Un matériel agricole motorisé usagé en état de fonctionnement ou d'un équipement agroalimentaire préalablement conditionné, sur lequel doit être effectuée l'opération d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive tirée au sort par le candidat parmi la liste proposée. Les outillages spécifiques d'intervention sont adaptés à l'opération demandée	6	Sans objet.
	1	<b>Postes de travail : remise en état d'un organe</b> Un organe usagé (soit mécanique, électrique, hydraulique ou de transmission) en place ou déposé du matériel agricole, présentant un défaut à identifier et remettre en état, tiré au sort parmi la liste proposée. Les outillages spécifiques d'intervention sur le matériel sont adaptés à l'opération demandée.	6	Sans objet.
	1	<b>Postes de travail : remplacement d'un organe ou la réparation d'un système, réaliser les opérations de réglages à la suite d'un dysfonctionnement constaté.</b> Un matériel agricole motorisé ou un banc préalablement conditionné, sur lequel le candidat aura à faire les contrôles nécessaires pour mettre en évidence un dysfonctionnement d'un organe ou d'un système (soit mécanique, hydraulique, électrique) à réaliser le remplacement ou la réparation et d'effectuer les réglages nécessaires pour remettre en conformité de fonctionnement le matériel agricole ou le banc. Le type de dysfonctionnement à diagnostiquer est tiré au sort par le candidat. Les outillages spécifiques d'intervention sur matériel agricole sont adaptés à l'opération demandée.	6	Sans objet.
	1	<b>Poste de travail : Connecte une station de climatisation sur le matériel agricole et relevé les valeurs Pression /T°, contrôle l'étanchéité du circuit fluide et l'efficacité de la climatisation.</b> Une station de charge de climatisation ou un détecteur de fuite ou un ensemble de manomètre	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	24/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		(lampe UV, détecteur électronique).		
	1	Matériel de réalisation de supports mécano-soudés. (alésoirs, lime, tarauds, filière)	1	Sans objet.
	1	L'outillage spécifique nécessaire à l'intervention devra être tenu à disposition du candidat, suivant la demande de ce dernier. (Outillage de frappe, extraction et découpe, coffret de douilles radio, douilles Torx femelle, pince à circlips).	1	Sans objet.
	1	Bac de récupération des huiles de vidange.	1	Sans objet.
	1	Extraction (presse, vérins, arrache mécanique).	1	Sans objet.
	1	Néant.	1	Le candidat doit se munir d'un nécessaire d'écriture.
Machines	1	Un matériel agricole motorisé usagé en état de fonctionnement ou d'un équipement agroalimentaire préalablement conditionné, sur lequel doit être effectuée l'opération d'entretien programmé ou/et de maintenance préventive tirée au sort par le candidat parmi la liste proposée.	6	Sans objet.
Outils / Outillages	1	Matériel de Levage et manutention (fosse, pont élévateur, grue d'atelier, cric rouleur).	6	Sans objet.
	1	Matériel de calage (chandelle, cale en bois).	1	Sans objet.
	1	Bac de récupération des liquides de refroidissement.	1	Sans objet.
	1	Servante d'atelier, un établi avec étau sur tourelle équipée de mordaches tendres amovibles.	6	Sans objets
	1	Matériel d'intervention sur système hydraulique (valise diagnostic, manomètre, éprouvette).	1	Sans objet.
	1	Matériel de tri sélectif des déchets (bacs de tri, stockage des liquides).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'Intervention sur système de freinage (purgeur, manomètre).	1	Sans objet.
	1	Chargeurs de batteries / démarreur.	1	Sans objet.
	1	Matériel de Mesure acquisition liaison série et/ou parallèle des systèmes embarqués (bornier, valise diagnostic).	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	25/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Matériel d'extraction, découpe et chauffe (poste soudage SOA, SA, MIG).	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle dimensionnel (marbre, support, règle de mécanicien, un pied magnétique).	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle d'étanchéité (une pompe à vide manuelle, un compressiomètre, un testeur de fuite).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des injecteurs (pompes à tarer).	1	Sans objet.
	1	Matériel de remplacement des bougies préchauffage (contrôleurs des bougies).	1	Sans objet.
	1	Matériel de Contrôle de l'étanchéité du circuit de refroidissement (pompes, manomètre, bouchons spécifiques, appareillage de remplissage).	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôle de la pression d'huile du moteur (mallette de contrôle, manomètre).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur le circuit d'alimentation en carburant (manomètre, raccords).	1	Sans objet.
	1	Outillages spécifiques utilisés pour l'entretien la réparation et le dépannage des matériels agricoles et équipements agroalimentaires.	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur système de freinage (pince de rappel de piston, pince à ressort).	1	Sans objet.
	1	Matériel d'intervention sur le réglage et la réparation des trains roulants (démonte rotule, démonte embout de crémaillère).	1	Sans objet.
	1	Matériel de maintenance et réparation des groupes motopropulseurs (clé à filtre, clé de vidange, un jeu de cales d'épaisseur, pince à segments).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des organes hydrauliques (pince ergot, clé à sangle, clé à tuyauter).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des canalisations (coupe tube, presse à embout).	1	Sans objet.
	1	Matériel de confection et réparation des liaisons électriques (fer à souder, pince à sertir).	1	Sans objet.
	1	Matériel de serrage contrôlé (clé dynamométrique, clé angulaire).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réalisation de supports mécano-soudés. (alésoirs, lime, tarauds, filière).	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	26/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Matériel d'extraction, frappe, découpe et chauffe (tournevis à frapper, extracteurs, scie, perceuse, meuleuse).	1	Sans objet.
	1	Outils pneumatiques (une clé pneumatique, un manomètre de gonflage, une soufflette).	1	Sans objet.
	1	Matériel de détection des fuites (lampe UV, détecteur électronique).	1	Sans objet.
	1	Station de charge pour la climatisation.	1	Sans objet.
	1	Matériel de contrôles dimensionnels (comparateur, micromètre), des grandeurs électriques (voltmètre, ampèremètre).	1	Sans objet.
	1	Matériel de réparation des injecteurs (douille, clé spécifique, bouchons).	1	Sans objet.
	1	Matériel de remplacements des bougies préchauffage (douille, clé spécifique).	1	Sans objet.
Équipements	1	Postes de travail équipés d'absorbant de sol et d'essuie main.	6	Eclairage individuel : baladeuse ou lampe.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Gants de manutentionnaire, lunettes de protection, lunettes anti UV. Les consignes de sécurité des différents équipements mis en œuvre (machines en particulier) doivent être affichées de façon visible au niveau du poste de travail.	1	EPI : tenue de travail, chaussures de sécurité.
Matières d'œuvre	6	Lot de pièces et consommables pour l'entretien, la réparation et le dépannage des organes et sous-ensembles des chaînes cinématiques, des systèmes des matériels agricoles et des équipements agroalimentaires : pneumatique, hydraulique, système de freinage, trains roulants, groupe motopropulseur, canalisations, liaisons électriques, supports mécano-soudés.	1	Sans objet.
Documentations	6	Manuel d'atelier du constructeur du matériel servant de support d'épreuve Manuel de pièces détachées constructeur Livret d'entretien du matériel Manuel de conduite du matériel Notices d'utilisation des matériels et équipements de l'atelier	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	27/34

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Les documents peuvent être sur support papier ou numérisés, un ordinateur en ordre de marche doit être mis à disposition du candidat à proximité du poste de travail.		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	28/34

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Mécanicien réparateur des matériels agricoles est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels Agricoles et d'Espaces Verts option : Machinisme Agricole Arrêté du 25/05/2012</b>		<b>Mécanicien réparateur des matériels agricoles Arrêté du 22/03/2024</b>
CCP	Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels	CCP	Effectuer la prise en charge et l'entretien des matériels agricoles
CCP	Assurer la remise en état et le dépannage des matériels agricoles	CCP	Remettre en état les matériels agricoles

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	29/34



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
MRMA	RE	TP-00498	05	24/03/2024	26/03/2024	31/34



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

